

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 11 septembre 2020 à 20h00

L'an deux mille vingt, le 11 septembre, à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOUILLEROT Gérard, maire.

Étaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Mélinite BONDENET, Véronique DELAGRANGE, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Romain PRETET, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

Absences excusées : Nathalie HOUILLON, Jérôme GUENOT.

M. Martial VAUTHERIN a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation CR du CM du **10.07.2020**
2. Location du logement F3 au 3 rue de l'école
3. Commission électorale
4. Désignation du délégué au sein des élus au CNAS
5. Tarifs affouages 2020 des trois sections
6. Reprise convention Occupation du Domaine Public par ATC France
7. Décision sur orientation gestion bâtiments mairie Glainans et Tournedoze
8. Décision sur demande de participation commune au projet d'urbanisme sur parcelle constructible ZD 259 « Combe Renard »
9. Information et questions diverses

M le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

Remboursement de frais scolaire à l'instituteur Monsieur REEB et participation aux chèques cadeaux porté par la CC2VV : accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020. Adopté à l'unanimité.

1. Attribution du logement F3 au 3 rue de l'école

Suite au départ de l'ancien locataire, le logement F3 3 rue de l'école a été attribué à Monsieur Steve TISSERAND depuis le 1^{er} juillet 2020. Le prix du loyer est de 363,35 € auquel s'ajoutent les charges de 45,73 €, soit un total mensuel de 409,08 €.

Vote à l'unanimité

2. Délégué à la commission de contrôle pour la révision des listes électorales

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un conseiller municipal à la commission de contrôle pour la révision des listes électorales. Cette commission sera composée de 3 membres du conseil municipal : un délégué désigné par le conseil, un par le préfet et un par le président de TGI. Claude INVERNIZZI seul candidat est élu.

Vote à l'unanimité

3. Désignation d'un élu au CNAS

La commune adhérente au CNAS, Comité National d'Action Sociale doit désigner un délégué collège élu au sein du conseil municipal. Madame Florence SUZANNE seule candidate est élue à l'unanimité.

M Alain COURGEY sera le représentant au niveau du collège agent.

4. Tarification de l'affouage 2020

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de l'affouage 2020 comme suit :

- section Anteuil : 20 stères par affouage
- section Glainans : 18 stères par affouage
- section Tournedoiz : pas de distribution affouage 2020

Le prix du stère restant inchangé : 6 €. La facturation de l'affouage s'élèvera à :

- Anteuil : 120 €
- Glainans : 108 €

Vote à l'unanimité.

5. Reprise de la convention d'Occupation du Domaine Public par ATC France

Cette reprise de convention concerne le pylône de relais radiotéléphonie installé par la Sté Bouygues en 2010 sur la parcelle ZC163 en Tourterot. Suite au changement de dénomination sociale, la société « FPS Towers » est devenue « ATC France ». Une nouvelle convention a été mise en place entre la commune et « ATC France ». Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Pour : 8

Abstention : 4

Contre : 1

6. Décision sur l'orientation de la gestion des bâtiments mairies Glainans et Tournedoiz

La commission bâtiments et terrains communaux s'est déplacée sur les deux sites. Suite à la visite, la commission propose de vendre la mairie de Tournedoiz située sur parcelle B 299 de 4 ares 05, et d'engager une étude sur la réhabilitation de la mairie de Glainans.

Vote à l'unanimité

7. Participation communale voirie sur le projet de construction parcelle ZD 259

En décembre 2019, Monsieur ISABEY Jean, représentant de l'indivision ISABEY, a déposé un CU pour la parcelle ZD 259 à « la Combe Renard » rendu possible le 18 février 2020. Ce CU a fait l'objet de prescriptions concernant le passage d'une conduite d'eau en bordure de parcelle et l'obligation de sortir perpendiculairement sur la RD 456. La demande porte sur l'accord de la commune afin de permettre la sortie sur le domaine communale de 3 constructions qui seraient implantées sur cette parcelle de 20a50. Après avoir délibéré, le conseil décide de ne pas donner suite à la demande. (voir délibération jointe)

Vote à l'unanimité.

8. Remboursement de frais scolaire à Monsieur REEB

Monsieur David REEB, enseignant à l'école d'Anteuil, a avancé l'achat de livres de mathématiques pour les élèves à « FNAC DIRECT ». Il convient de rembourser la somme de 226,41 € à Monsieur David REEB.

Vote à l'unanimité.

9. Participation au projet de mise en place de chèques cadeaux porté par la CC2VV

Dans le cadre du volet collectivité du fonds régional des territoires et afin de relancer l'activité des commerces, artisans et services fortement impactés par la période de confinement pendant cette pandémie du Covid 19, la CC2VV souhaite mettre en place la commercialisation de chèques cadeaux. Il est laissé la possibilité aux communes de venir grossir l'enveloppe et d'abonder financièrement à ce projet.

La participation de la collectivité se fera de la manière suivante :

- Bonification par la CC2VV du montant payé par le consommateur à hauteur de 50%.
- Plafonnement de la participation à 20€ par chèque.
- Limitation à 1 chèque cadeau par personne majeure.
-

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la participation de la commune à hauteur de 1 € par habitant, soit 660 € ;
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette participation.

Vote à l'unanimité

10. Infos diverses

*- Mélinite BONDENET et Julia ROBERT intégreront la commission petite enfance au sein de la CC2VV.

*- Concernant la rentrée scolaire sur l'école d'Anteuil, Madame Farah GHALEM sera la nouvelle enseignante pour le cours de CE2. Monsieur REEB assurant quant à lui les cours de CM1 et CM2.

*- Suite à l'incendie survenu dans un logement au 18 grande rue, le nettoyage a été réalisé par une entreprise extérieure. Les opérations d'expertise vont reprendre courant octobre.

*- La consultation pour la création du site Internet est en cours.

La séance est levée à 23h.

Le maire,
Gérard JOUILLEROT



